

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 21 février 2019 à 20h30

Date de la convocation : 14 février 2019

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, CAZAL Bertrand, ALBOUY Laetitia, DELMAS Claudine, GAYRAUD Vincent, NOWITZKI Vanessa, RIGAL Adrian, SIRMAIN Florian.

Absents : GARCIA Dominique, DE LA ROCQUE Claudine, LACOMBE Christophe, ROUZIERES GUY,

Médecine du travail : cotisation au centre de gestion (CDG)

Dans le cadre de la prise en charge de l'organisation du suivi médical des agents territoriaux par le centre de gestion (CDG) de l'Aveyron, Mr Le Maire explique que le CDG propose la mise en place d'une nouvelle convention, prévoyant un coût forfaitaire de 51 euros par an, par agent et une visite médicale tous les deux ans. Il indique aussi que ce tarif est négocié pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle convention proposée par le CDG.

Retour sur le zéro phyto au terrain de sports

Mr Le Maire rappelle que le conseil municipal, après délibération, a décidé la mise en place du zéro phyto sur l'ensemble de la commune sachant qu'il était toutefois possible de maintenir l'utilisation de certains pesticides sur le stade et dans les cimetières. Mr Le Maire indique la présence importante de taupes sur le terrain de sports occasionnant des nuisances quant à l'utilisation du stade. Il propose de revenir sur la décision initiale et de permettre l'utilisation de certains pesticides afin d'éradiquer le problème et de prévoir l'intervention d'une société habilitée notamment la FODSA.

Après discussion, les élus souhaitent avoir plus d'informations sur les éventuels produits utilisés par la FODSA avant de se positionner. La décision est donc reportée lors d'un prochain conseil municipal après réception des informations demandées.

Demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour 2019

Mr Le Maire indique que les dossiers de demande de DETR doivent être déposés au plus tard le 28 février 2019. Il expose les divers projets pour lesquels il souhaite effectuer cette demande ainsi que les taux éventuels de prise en charge.

Il propose :

- l'opération d'adressage (fourniture des plaques et poteaux ainsi que leur pose)
- l'extension du cimetière
- la restauration de la tour de Clairvaux
- la réfection du chemin de Carrièrecave
- l'accès et l'aménagement du chemin situé derrière l'école
- l'aménagement d'un WC public dans le local municipal situé à Bruéjouis